

# Sud

N° 98

3,50 F

ENCORE  
20.200 F  
dont nous avons  
besoin

9 au 15 janvier 1978

L'HEBDOMADAIRE DU LANGUEDOC ET DU ROUSSILLON

ISSN 0395-6873

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE  
DE LA

**MONTPELLIER:**

COMMUNE de ~~MARSEILLE~~

Département ou territoire n° ~~31~~ Nom

NOM SORBY Prénoms Henri

Épouse, veuve

Né(e) à : MARSEILLE Département,

le : 23 DECEMBRE 1931

Adresse à l'étranger : 71 Rue des Carrossiers ABIDJAN

Commune de la précédente inscription (2) :

MOTIF DE L'INSCRIPTION (mettre une croix dans le carré correspondant au motif invoqué)

- Commune de la naissance - Date de la naissance : Adresse de la naissance (3) :
- Commune du dernier domicile - Adresse :
- Commune de la dernière résidence (4) - Adresse :
- Commune dans laquelle le demandeur figure au rôle d'une des contributions directes communales (5).

Commune dans laquelle :

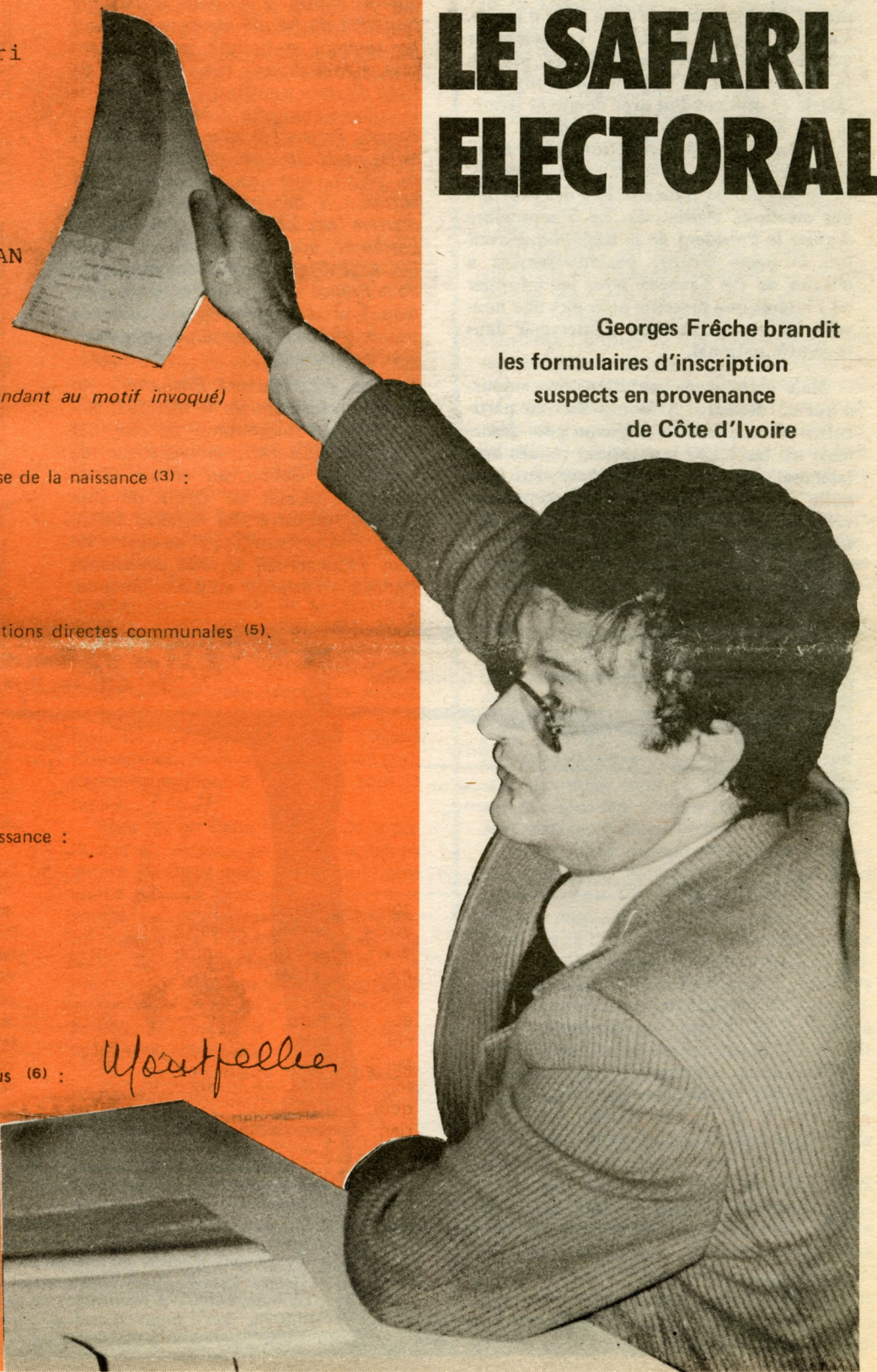
- un ascendant est né : NOM :
- un ascendant est inscrit : Prénoms :
- un ascendant a été inscrit : Date de naissance :
- un descendant au 1<sup>er</sup> degré est inscrit : Adresse (3) :
- le conjoint est inscrit :

- Commune de plus de 30.000 habitants, choisie en dehors des motifs ci-dessus (6) :  
Circonscription législative n° 1<sup>ere</sup>

*Montpellier*

## LE SAFARI ELECTORAL

Georges Frêche brandit  
les formulaires d'inscription  
suspects en provenance  
de Côte d'Ivoire





# FRAUDE ELECTORALE : LE SAFARI D'ABIDJAN

Comment 1.200 Français de Côte d'Ivoire se sont retrouvés inscrits dans la circonscription Montpellier-Lunel et à qui de François Delmas ou de René Couveinhes profite la situation

La caravelle présidentielle atterrit ce mercredi sur l'aérodrome de Port-Bouët près d'Abidjan, capitale de la Côte d'Ivoire. Valéry Giscard d'Estaing va séjourner quatre jours dans ce pays modéré, prospère, néo-colonial où se pratique de superbes safaris et que conduit avec doigté et fermeté son ami Félix Houphouët-Boigny. Mais l'une des raisons de l'affection présidentielle ne sera pas proclamée : c'est le vote espéré de la colonie française lors des prochaines élections législatives. Le 5 septembre dernier le Président de la République avait pris la peine d'écrire personnellement à chacun de ces Français pour les informer de l'intérêt que présente pour eux une nouvelle loi leur permettant d'intervenir dans le scrutin national.

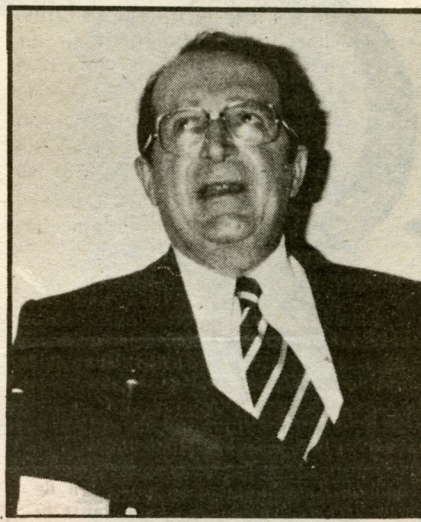
Mais cette vaste ambition vire aujourd'hui au désastre. A Montpellier en particulier où une lourde suspicion pèse désormais sur les 1.137 inscriptions venues brutalement s'ajouter aux quelques cent trois mille électeurs d'une circonscription enlevée d'extrême justesse en 1973 à la majorité par le socialiste Georges Frêche.

Que s'est-il réellement passé ? Sud a mené l'enquête.

Mi-décembre : le chef du bureau des élections signale à Jean-Pierre Vignau, premier adjoint socialiste de la municipalité de Montpellier, qu'une enveloppe du ministère des Affaires étrangères vient d'arriver en mairie : elle contient 188 demandes d'inscriptions sur les listes électorales de la première circonscription de l'Hérault provenant de citoyens français résidant en Côte d'Ivoire. « Cent-quatre-vingt huit... Rien d'anormal... Allez-y ! Mais tenez-moi au courant. Au cas où ces envois se multiplieraient ». Le lendemain, deux cents nouvelles demandes parviennent à Montpellier. Cette fois, Jean-Pierre Vignau s'inquiète et avertit le patron.

Georges Frêche, lui, alerte son grand copain Gaston Defferre qui, dès le 21 décembre, du haut de la tribune de l'Assemblée Nationale, part en guerre contre « la plus importante tentative de fraude électorale de tous les temps » et brandit un document que l'Association des Français de Côte d'Ivoire a diffusé à l'intérieur de la colonie française d'Abidjan : « Budapest, Prague, le mur de Berlin, les asiles psychiatriques de l'Est, y lit-on, on croit que ça n'arrive qu'aux autres... Il dépend de vous que ça n'arrive pas chez nous. Français de l'étranger, vous avez entre vos mains 600.000 voix qui vont décider du sort de la France ». Tollé sur les bancs de la majorité : Gaston Defferre parle de fraude mais ne possède pas encore de preuves.

Mais « Le Canard Enchaîné » en fournit une première le mercredi suivant : un télégramme adressé par Maurice Delauney, ambassadeur de France au Gabon, au propre directeur de cabinet de Louis de Guiringaud, ministre des Affaires Étrangères : la « neutralité » au-dessus de tout soupçon des services consulaires français à l'étranger en prend un coup.



François Delmas (PR) : la témérité de l'amant dépossédé

Pendant ce temps les demandes d'inscription affluent à Montpellier : le cap des mille est franchi. Dans une circonscription où en 1973 Georges Frêche n'avait battu le gaulliste René Couveinhes que de 893 voix, l'affaire est d'importance. Alors, le vendredi 30 décembre le maire de Montpellier, débarrassé du vote du budget de la ville que le conseil municipal a adopté l'avant-veille, se saisit du dossier à bras le corps. Et fonce : en sa qualité « d'électeur et de candidat aux élections législatives », il demande à André Ferrah, son avocat, de porter plainte en son nom contre X pour fraude électorale. Le lendemain, Suzanne Lenfan, juge d'instruction, après de multiples échanges téléphoniques avec la Chancellerie, déclare la plainte recevable. La justice est donc saisie.

Qu'a constaté Georges Frêche ? Trois sortes d'anomalies. 1) Sur la plupart des 1.137 formulaires reçus à Montpellier, le nom de la circonscription choisie par le citoyen français de

Côte d'Ivoire a été laissé en blanc : c'est une autre écriture qui a porté, en série, la mention « Montpellier ». André Laterrade, expert graphologue à Carcassonne, a établi que les 1.137 fiches avaient ainsi été remplies par sept personnes seulement. Le directeur des affaires consulaires Claude Chayet a déclaré que « s'il était prouvé que des fiches ont pu être expédiées en blanc, il s'agirait là d'une faute administrative patente, d'une faute condamnable ».

2. Dans certains cas le formulaire a été complété de la même écriture que celle qui a rédigé les enveloppes recommandées expédiées par le ministère des Affaires Étrangères, preuve que le complément s'est fait au Ministère, ou que les enveloppes ont été apportées une fois complétées, avec sa complicité. Un signe en forme d'aveu : après le dépôt de la plainte les dernières enveloppes reçues ne portent plus le sceau des Affaires étrangères...

## L'aval de l'ambassadeur

3) Quelques dizaines de formulaires sur lesquels les demandeurs avaient inscrit la circonscription choisie ont été purement et simplement détournés. Le nom de la circonscription a été barré et remplacé par la mention : « Montpellier ». Parmi ces demandeurs, Gérard Eyheramendy, directeur de société à Abidjan, que nous avons réussi à joindre par téléphone : « Savez-vous que vous êtes inscrit sur les listes électorales de Montpellier ? » « Comment ? Ce doit être une erreur, car j'ai demandé à être inscrit dans ma commune d'origine, à Anglet, Pyrénées-Atlantiques ». Stupéfait, Gérard Eyheramendy s'en va trouver le Consul. Celui-ci lève les bras au ciel : « je ne comprends pas ce qui a pu se passer ».

### 1. Cette même écriture sur 220 demandes

Three examples of electoral registration forms. Each form has a date of 29 November 1977 and a signature that appears to be 'Lundt'. The forms are for the commune of Montpellier (Hérault) and the legislative constituency of Montpellier-Lunel.

### 2. La contribution du Ministère des Affaires Étrangères

An official stamp from the Ministry of Foreign Affairs (Ministère des Affaires Étrangères) in Paris, dated 202 5873. Below it is an envelope addressed to '34 Montpellier' with a 'RECOMMANDÉ' stamp. The envelope is addressed to 'Monsieur le Maire à Sursale, Bureau des Elections'.

1. M. Laterrade, expert graphologue à Carcassonne, a établi que les 1.200 fiches ivoiriennes parvenues à Montpellier ont été complétées par sept personnes seulement. Ci-dessus l'exemple d'une série de 220 exemplaire.

2. La main qui a complété la demande d'inscription (au bas du document) est la même que celle qui a écrit l'adresse - 34 Montpellier - sur l'enveloppe officielle (au haut du document)

3. Gérard Eyheramendy voulait voter à Anglet dans les Pyrénées-Atlantiques comme il l'avait écrit sur le formulaire : son choix a été rayé à son insu : au profit de la première circonscription de l'Hérault

### 3. Le détournement d'une demande d'inscription

An electoral registration form for Gérard Eyheramendy. The constituency 'ANGLET' is crossed out with a large 'X'. The form is filled out with his details: name GERARD, address BP 20391 - km 1 b'd de MARSEILLE - ABIDJAN (Côte d'Ivoire), and date 9/12/77. The signature is 'Eyheramendy'.



Georges Frêche s'est amusé à faire le calcul : sur ces 1.137 résidents en Côte d'Ivoire, 1.107 — soit 97,5 % — n'ont aucune attache avec l'Hérault. Comment alors ont-ils été recrutés ?

A Abidjan — un million d'habitants dont 30.000 Français, la ville la plus active de l'Afrique Noire — l'opération a été menée avec l'aval de l'ambassadeur Jacques Raphaël-Leygues, membre du RPR, ancien député-maire de Villeneuve-sur-Lot. Sur le terrain elle a été conduite de bout en bout par trois personnages en vue de la colonie française : René Bascou, directeur de l'Union des remorqueurs d'Abidjan, représentant officiel des Français de Côte d'Ivoire au Conseil supérieur des Français de l'étranger ; Pierre Chenal, président des Anciens de la France Libre, un ex de l'administration coloniale — il fut le dernier commandant du Cercle des Lagunes — aujourd'hui reconverti dans l'assistance technique ; Hugues de Quatrebarbes, propriétaire de plantations, directeur de la Société de développement de la culture bananière, vice-président du Conseil d'administration de Palmivoire, président du syndicat des employeurs de main d'œuvre agricole, vice-président de la Chambre de commerce. Et surtout président de l'Association des Français de Côte d'Ivoire.

Fin novembre cet organisme diffuse auprès de ses amis et des chefs d'entreprises une circulaire accompagnée d'un bulletin d'inscription sur les listes électorales : « Vous-même et votre épouse pouvez voter utilement. Remplissez de la manière suivante la demande d'inscription ci-jointe. Ne rien inscrire dans la partie supérieure (Comme, numéro et nom du département). Nous la remplirons nous-même ultérieurement dans l'intérêt de la majorité que vous défendez ». Un autre texte diffusé dans le même envoi explique : « Tout est organisé pour que les Français de Côte d'Ivoire concentrent leurs voix sur les circonscriptions en difficulté : Marseille (1ère et 2ème circonscriptions des Bouches-du-Rhône), Montpellier (1ère circonscription de l'Hérault). Vous objecterez que vous ne connaissez personne de confiance dans ces villes. Nous vous en ferons connaître ».

### Le concours du préfet Riolacci

L'affaire est rondement menée. Parfois même de manière expéditive. Un couple de Français d'Abidjan, Henri Sorby et son épouse, originaires de Marseille, avaient décidé de s'inscrire dans cette ville. Ils reçoivent, étonnés, une lettre de René Bascou : « Je dépose ce jour au consulat de France les demandes d'inscription pour M. Sorby à Montpellier, Mme Sorby à Marseille ». Décision d'autorité accompagnée de cette précision significative : « Les tryptiques pour les procurations seront à retirer courant janvier après que nous les aurons complétés par le nom des mandataires et devront être déposés par les intéressés au Consulat général et signés devant une autorité consulaire. Il leur sera remis le talon leur revenant ».

Le 14 décembre, Hugues de Quatrebarbes, Pierre Chenal et René Bascou louent, au nom de l'Association des Français de Côte d'Ivoire, une salle de réunion à la Chambre de Commerce. Réunion en partie ratée : l'heure n'a pas été précisée dans la circulaire. Mais la décision est prise d'élargir la collecte

des bulletins incomplets auprès des employés sûrs et disciplinés des entreprises appartenant au réseau d'influence Quatrebarbes-Bascou.

Une employée du Consulat, Paulette Beck, contresigne sur ordre toutes ces demandes.

A ce moment-là la filière des bulletins ivoiriens se branche sur le circuit planétaire mis en place par le ministère des Affaires étrangères avec le concours de la bien-pensante Union des Français de l'Étranger que préside l'académicien et ancien ministre gaulliste Maurice Schumann. C'est au Quai d'Orsay que le directeur des

### Les « 1.137 » seront-ils inscrits ?

La justice est saisie : c'est à elle à trancher sur le fond. Il est donc probable que ce lundi matin la Commission administrative de la circonscription chargée de la révision des listes électorales — composée du maire de Montpellier, de trente représentants du préfet et de douze magistrats — décide d'enregistrer les 1.137 demandes litigieuses, en attendant que la justice se prononce.

Cependant, réunie une première fois vendredi dernier, la commission n'a pas voulu statuer sur l'heure, émettant certaines réserves au vu des pièces produites par Georges Frêche. Elle souhaiterait effectuer un tri parmi les demandes, en refusant par exemple d'inscrire toutes les fiches détournées (voir document N° 3).

affaires administratives, Henri Bernard, coordonne l'opération. C'est sous ses ordres que sont réparties les inscriptions sur la soixantaine de circonscriptions difficiles pour la majorité, sélectionnées auparavant par la direction des affaires politiques du Ministère de l'Intérieur avec le concours du préfet Jean Riolacci chargé à l'Élysée des questions électorales.

Mais les révélations du « Canard Enchaîné » et la cascade des plaintes pour fraude électorale déposées par les députés de l'opposition visés risquent fort à présent de faire s'écrouler une opération pourtant minutieusement montée et qui aurait pu, sans les excès de zèle d'activistes, demeurer dans la légalité. C'est, en effet, au lendemain de l'élection présidentielle gagnée par Valéry Giscard d'Estaing d'extrême justesse, que Jacques Chirac, alors Premier ministre, découvre le filon, jusqu'ici peu exploité, des 850.000 voix de l'étranger, voix le plus souvent conservatrices en raison de l'héritage colonial et des « bonnes situations » qu'occupent souvent nos compatriotes expatriés.

Une loi rapportée par André Fanton, député RPR de Paris, est votée à la sauvette le 28 juin, dernier jour de la session parlementaire. Elle facilite l'inscription des Français de l'étranger dans les villes de métropole de plus de trente mille habitants et, à leur profit, élargit de 2 à 5 le nombre des procurations que peut détenir un mandataire. Les vacances à peine terminées, le 5 septembre, VGE prend la plume pour dire personnellement à chacun de ces Français combien il apprécie leur « compétence » et leur « dynamisme » : « Je souhaite que vous soyez nombreux à faire usage de ces dispositions nouvelles ». Un courrier qui coûtera 139 millions de centimes au Trésor public...

Courant octobre chacun des ambassadeurs prend le relais. Et insiste auprès

de ses administrés pour qu'ils s'inscrivent : « Votre Consul et l'Association des Français de l'Étranger existant dans ce pays sont à votre disposition ». Inspirée, dans le style noble du Président de la République, par le souci de témoigner aux Français de l'étranger « la considération et l'affection de la grande famille française » l'opération se révèle, en fait, une manipulation de grande envergure du suffrage universel. On comprend le trouble de l'opinion montpelliéraine alimenté par les révélations en rafale de Georges Frêche, et que ne parvient guère à apaiser les arguments de ses adversaires.

« Ne dit-on pas que le nom de la ville aurait été écrit d'une autre main que celle du signataire ? interroge François Delmas, l'ancien maire de Montpellier, aujourd'hui principal adversaire de Georges Frêche dans la circonscription. Quand cela serait, je ne vois pas où est la fraude. La signature est-elle authentique ? L'électeur a-t-il, ce qui est son droit, fait confiance à celui à qui il remet la demande ? C'est son affaire ». Et le candidat giscardien de produire le compte-rendu d'une réunion tenue à Dakar le 9 décembre dernier par un Comité de soutien au Programme commun et qui fait état d'un accord pour que les voix soient affectées de préférence dans trois circonscriptions dont la première est Montpellier. En fait : 26 inscriptions, sont parvenues du Sénégal au bureau des élections et par lettres individuelles.

### La passion de François Delmas

Dans la violente bataille de procédure et de presse qui a opposé les deux concurrents, le comportement de François Delmas a surpris. Crédité d'une réputation d'intégrité, il couvre et justifie, avec vigueur, une opération électorale extrêmement douteuse dans sa méthode et sa finalité. Affichant son attachement au pluralisme de la presse il écarte de ses conférences des journaux, Sud par exemple, qui pourraient être indiscrets dans leurs questions. Et sans même être assuré de toucher les dividendes de sa témérité : il se pourrait bien qu'en effet, étant donné le profil gaullo-chiraquien des mentors de l'opération ivoirienne, que l'essentiel des voix tropicales aillent de préférence à son concurrent de la majorité, l'ancien député René Couveinhes, RPR, resté, lui, avec prudence, quasiment à l'écart de tout le tapage.

Pour qu'un vieux briscard de la politique ait commis en si peu de temps autant de faux pas, il faut qu'il soit animé par une passion plus forte que toutes les prudences que pourraient lui commander l'intérêt politique ou le souci de son image. Ceux qui le connaissent bien ont une explication : « Georges Frêche lui a ravi sa mairie ; sa ville. Ses réactions, affectives, sont celles d'un amant dépossédé ».

Le nouveau maire de Montpellier n'en a cure : il exploite son avantage. Il organise le 21 janvier prochain à l'attention de la population une spectaculaire exposition où seront montrés les fraudes les plus caractéristiques. Et ce n'est pas fini... La bataille pour la circonscription de Montpellier-Lunel va se poursuivre jusqu'au scrutin de mars comme elle a commencé : au couteau.

Jacques MOLÉNAT  
Pierre SERRE

## Camouflet pour Manuel Diaz

« En ce qui concerne notre filiale CIT-Alcatel, nous démentons de façon catégorique qu'aucun projet d'implantation d'usines nouvelles soit actuellement à l'étude en France. Par conséquent, l'annonce d'un tel projet dans la ville de Millau est totalement dénuée de fondement ». Cette mise au point lapidaire émane du directeur des relations publiques de la Compagnie Générale d'Électricité, Pierre Braillard. Elle répond à un article paru le 26 décembre dans le « Nouvel Économiste » qui s'était fait l'écho des propositions de redressement économique pour Millau du maire radical de gauche Manuel Diaz et que nous avions révélées le 28 novembre.

Depuis, Manuel Diaz avait officialisé ses promesses dans le deuxième numéro du bulletin de la municipalité. Et de façon très précise : l'usine annoncée pour 1978 « sera la plus importante de notre ville. Elle produira des éléments de centraux et standards téléphoniques ». Elle emploiera 300 personnes. CIT-Alcatel ou l'une de ses filiales détiendra « une part importante du capital ». L'entreprise nouvelle travaillera « en sous-traitance pour une unité plus importante du groupe ». L'accord définitif était « conclu début novembre ».

Les Millavois qui ont connu tant de promesses avortées restaient sceptiques. Mais dans le groupe CIT-Alcatel, l'information a jeté le trouble.

CIT-Alcatel est le premier constructeur européen de matériel téléphonique. 22.834 salariés en 1976. Un chiffre d'affaire de 2.807 millions de francs. Filiale de la puissante Compagnie Générale d'Électricité que préside Ambroise Roux, elle contrôle dans son secteur une dizaine d'entreprises de moyenne importance. Or, la crise du téléphone se termine ; les besoins sont aujourd'hui en baisse. La production doit normalement fléchir. Déjà l'activité de certaines filiales de CIT a dû être réduite. Les horaires hebdomadaires sont passés en certains endroits à moins de 40 heures. Dans ces conditions, on comprend que l'annonce d'une création d'une usine sous-traitante à Millau ait été mal ressentie. « J'ai dû faire le tour de l'ensemble de nos entreprises pour vérifier la réalité du projet » explique Robert de Bruin, attaché de presse de CIT-Alcatel, « je n'en ai trouvé aucune trace. Il n'est pas question que la CGE, CIT ou l'une de ses filiales, prenne une participation si minime soit-elle dans une nouvelle usine ». Robert de Bruin ajoute cependant : « Les sous-traitants restent maîtres de ce qu'ils font ».

Alors, bluff monumental dicté par des considérations électorales ? Projet réel annoncé trop tôt ? On rappelle dans les milieux municipaux que le président d'honneur de « l'Européenne d'Entreprise » a toujours été bien vu dans les instances dirigeantes de la CGE. Claude Liron, président de la commission municipale de l'expansion industrielle et adjoint au maire de Millau s'en tient à ce que Manuel Diaz avait annoncé à l'assemblée communale : « L'accord était donné et pouvait être considéré comme acquis. M. le Maire est assez prudent pour ne pas s'être engagé à la légère ».

Manuel Diaz qui rentre des États-Unis cette semaine va devoir jouer son va-tout. Car si la pierre de touche de son plan de relance s'effondrait effectivement, c'est toute sa crédibilité politique qui disparaîtrait en même temps. A deux mois des élections législatives où il est candidat, un cactus de taille. Louis LAFABRIÉ